

COMMISSION SANTÉ

JEUDI 8 AVRIL 2021



- Personnes présentes en présentiels : Michaël Kernéis, président de la CCPCAM, Joseph Le Mérour, élu à Camaret-sur-mer, Jacqueline Hugot, élu à Camaret-sur-mer, Roger Lars, élu à Landévennec, Diane Griffon, élu à Lanvéoc, Pascal Prigent, élu à Pont-De-Buis-Lès-Quimerc'h, Jean-Yves Gourvez, élu à Roscanvel, Anne Le Monze, élu à Roscanvel, Yves Le Moign, élu à Telgruc-sur-mer, Hubert Le Brenn, directeur général des services à la CCPCAM, Aurélie Cabon, référente du Contrat Local de santé à la CCPCAM, Laura Rios, Chargé de mission santé au pays de Brest
- Personnes excusées : Patrick Berthelot, élu à Crozon, Henry Le Pape, élu à Argol, Marie-Geneviève L'Hostis Lourgant, élu Au Faou

Les modifications et débats apportés lors de la réunion sont inscrits sous ce format d'encadré dans le corps des diapositives à suivre

Ordre du jour

- 1/ Composition de la commission Santé
- 2/ Le CLS en quelques mots
- 3/ L'accès aux soins sur notre territoire
- 4/ Retour sur le projet d'unité mobile avec « Les Marsoins »
- 5/ Urgences Presqu'île de Crozon - projet public MCS/VLS
- 6/ Proposition pour la prochaine commission
- 7/ Questions diverses...



LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

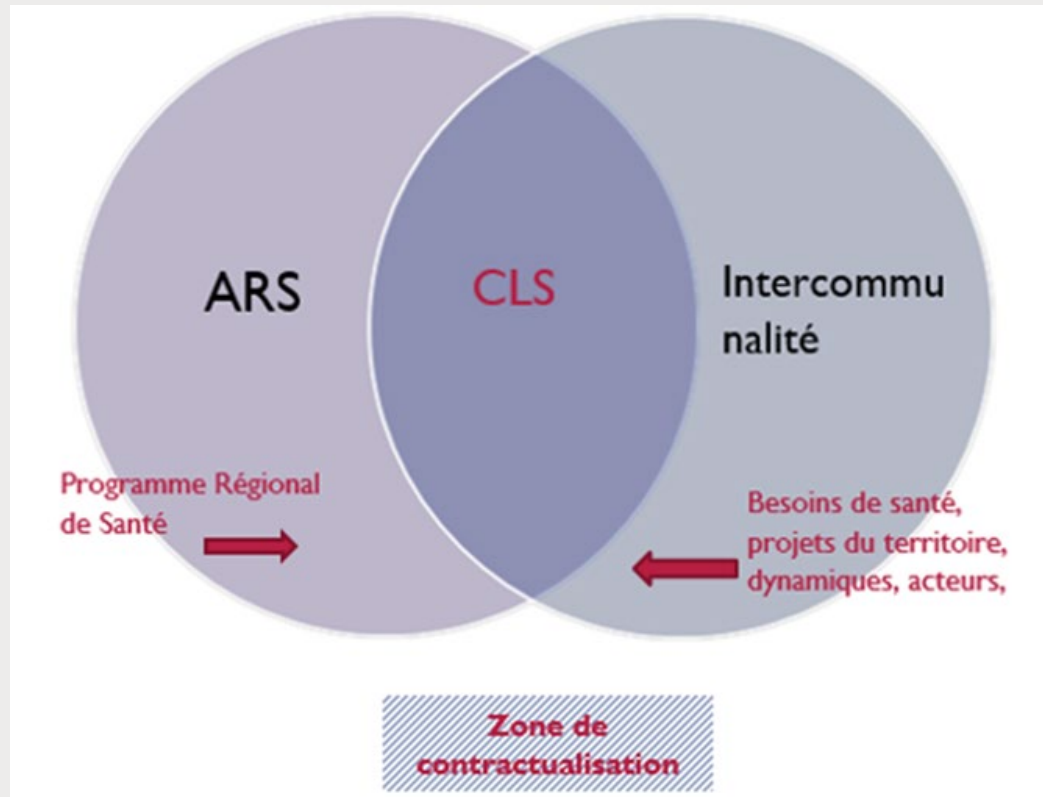
Composition de la commission Santé

<u>Commune</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant (e)</u>
Argol	Henry LE PAPE	
Camaret-Sur-Mer	Jacqueline HUGOT	Joseph LE MEROUR
Crozon	Patrick BERTHELOT	Pascal GÉRELLI
Landévennec	Rogers LARS	
Lanvéoc	Diane GRIFFO	Christine LASTENNET
Le Faou	Marie Geneviève L'HOSTIS LOURGANT	
Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h	Pascal PRIGENT	Anne Marie HENAFF
Rosnoën	Michaël KERNEIS	Rolande BIZEC
Roscanvel	Anne LE MONZE	
Telgruc-sur-mer	Yves LE MOIGN	



LE CLS EN QUELQUES MOTS

Le contrat local de santé du Pays de Brest



⇒ Outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée adaptée aux spécificités du territoire

⇒ Meilleure coordination

des politiques publiques

des financements

des acteurs

Le CLS Pays de Brest



- 17 signataires
- Contrat sur 5 ans (2019-2023)
- Financement chargé mission santé ARS - Conseil Regional- EPCI- CD
- 50 actions

1 COPIL=> représentants des signataires
Présidé par VP santé Pays de Brest et
directeur ARS.

1 COTECH=> référents EPCI et partenaires
locaux.

Animé par binôme Pôle métropolitain et ARS

Groupes de travail ouverts sur des projets:
mobilité, santé des jeunes, précarité &
addictions

Catherine Bescond est l'agent référent
au niveau de l'ARS.

Les établissements de santé et EHPAD
ne sont pas présents au COTECH

4 axes

1

Accès aux soins

- ⇒ Rencontres professionnels de santé et élus
- ⇒ Partenariat d'actions

2

Promotion de la santé

- ⇒ Consultations délocalisées d'aide au sevrage tabagique *Mois sans tabac*
- ⇒ Santé mentale et autonomie des jeunes dans le territoire
- ⇒ Santé buccodentaire des enfants
- ⇒ Unité mobile de prévention et dépistage
- ⇒ Diagnostic santé environnement

3

Accompagnement des populations vulnérables et leurs aidants

- ⇒ Conseil local santé mentale.
- ⇒ Formations, sensibilisations repérage fragilité.
- ⇒ Elus et santé mentale.
- ⇒ Groupe de travail : Le bien être psychologique des personnes âgées

4

Innovation et participation citoyennes

Les leviers pour agir



Implication des collectivités sur l'accès aux soins

Développement d'action de prévention sur le territoire

- - Au près de toute la population
- - Une vision globale de la santé
- - Accessibilité pour tous

Collaboration avec d'autres territoires

- - Mutualisation
- - Expérimentation

S'appuyer sur les dynamiques partenariales et les ressources existantes

- - Inter-territoire
- - Extra territoire



L'ACCÈS AUX
SOINS SUR
NOTRE
TERRITOIRE



L'offre de soins est un axe important sur notre territoire et une préoccupation partagée. Cette situation est évoquée entre les professionnels de santé, notamment lors de la réunion entre médecin une fois par mois.

Il existe de la part de la nouvelle génération de médecins un souhait de mode de vie différent qui amène des évolutions dans leurs pratiques. La transition doit se faire entre les anciennes générations et les nouvelles.

La commune de Camaret-sur-mer a déjà eu des contacts avec des médecins. Certains souhaitent s'installer mais pas dans l'immédiat. La situation de la commune reste donc pour le moment préoccupante.

Le maire de Pont-De-Buis-lès-Quimerç'h évoque l'exemple des maisons de santé du côté Aulne maritime pour lesquels les élus ont accompagnés l'initiative des professionnels de santé. Il semble important de pouvoir échanger avec ces professionnels pour s'appuyer sur leur expérience.

La commune de Roscanvel souhaite que cette question soit envisagée dans un projet partagé sur le territoire.

Il existe plusieurs possibilité de travail en commun pour les professionnels de santé : maison de santé, projet multisites, CPTS (communauté de professionnelle territoriale de santé). Le choix du travail commun repose sur la volonté des professionnels de santé. Il est important que les collectivités n'imposent pas les outils de travail aux professionnels.

L'accès aux soins sur notre territoire

Deux classifications pour le territoire :

La Presqu'île de Crozon : Zone d'action complémentaire

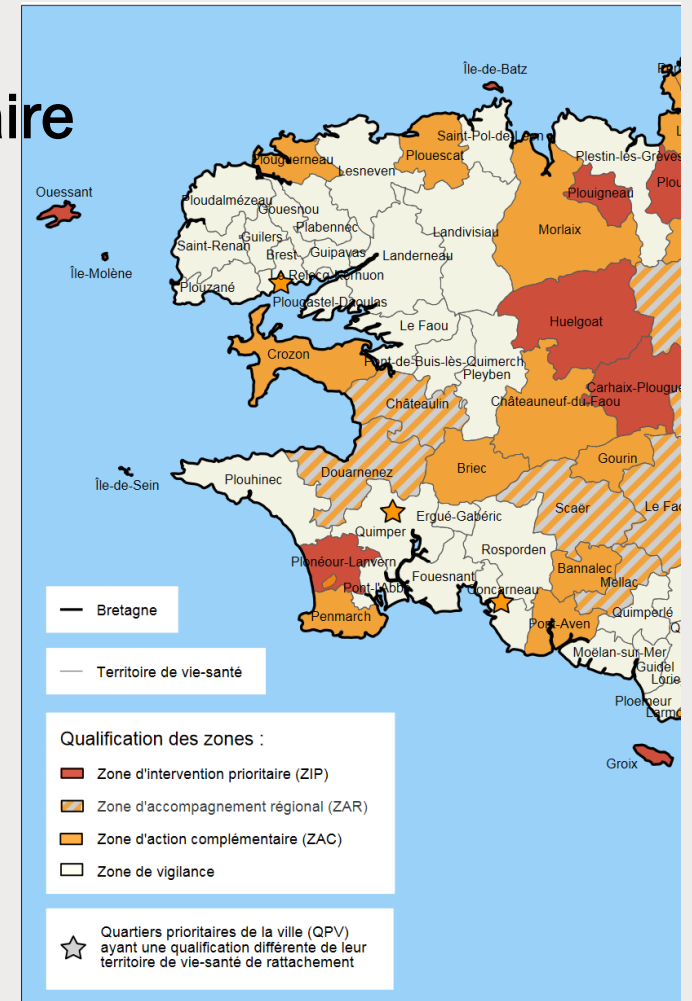
L'Aulne maritime : Zone de vigilance

Quelques constats :

- 1/ Départ en retraite de médecins généralistes
- 2/ Nombre de dentistes insuffisants
- 3/ Manque de spécialistes
- 4/ Evolution du mode d'exercice

Pistes actuelles:

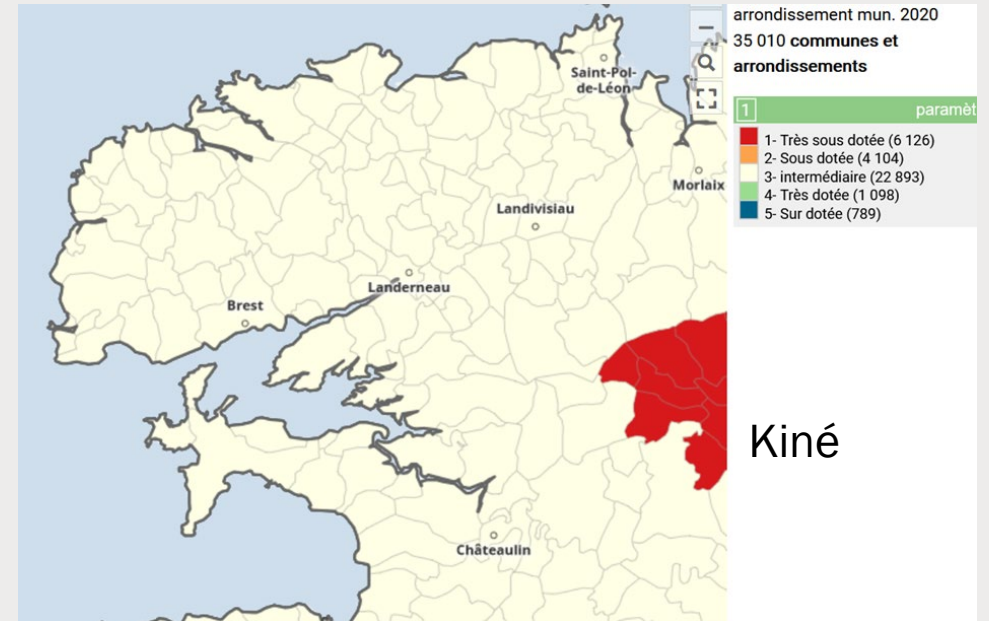
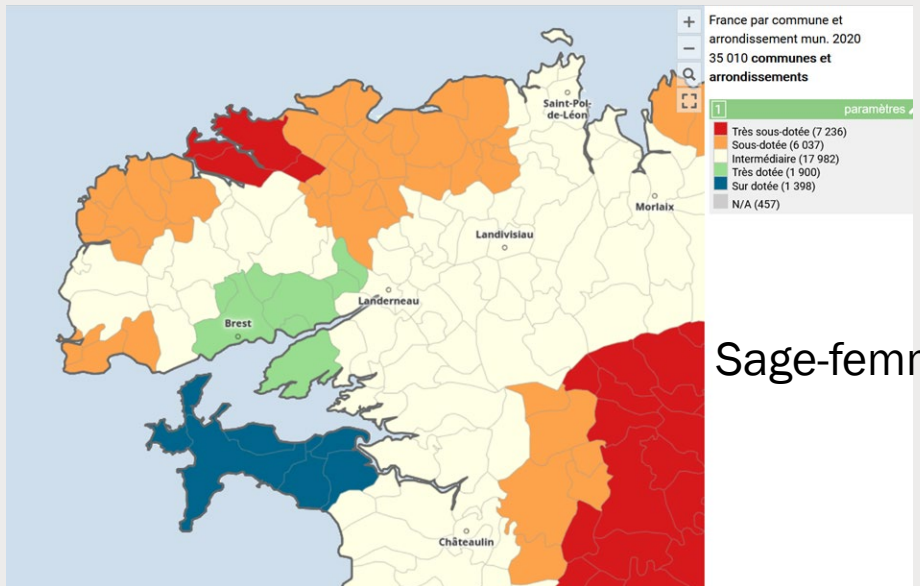
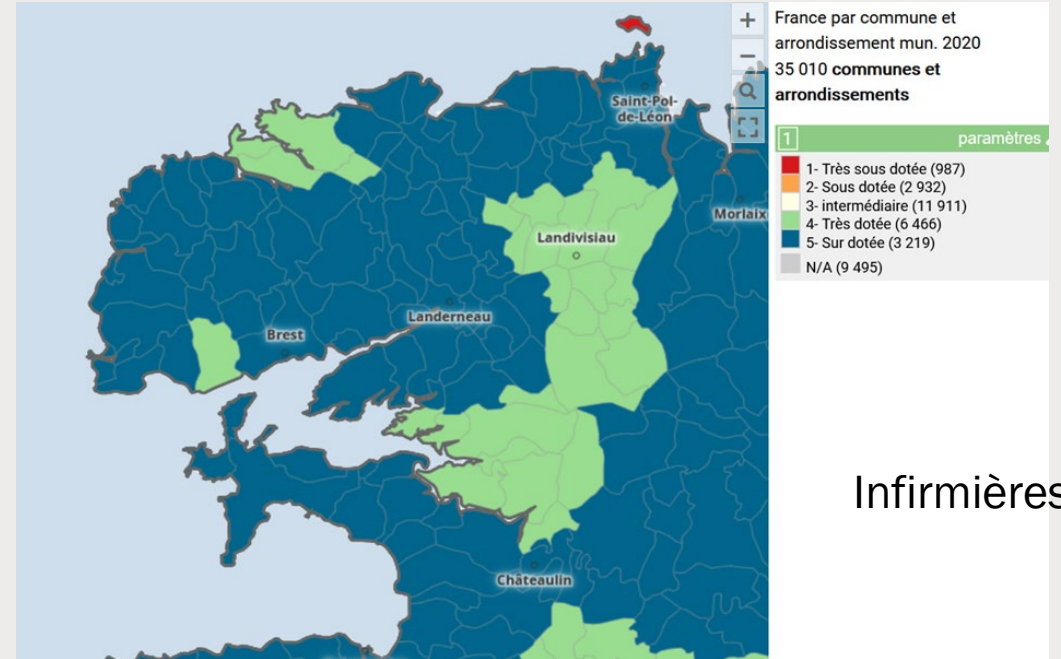
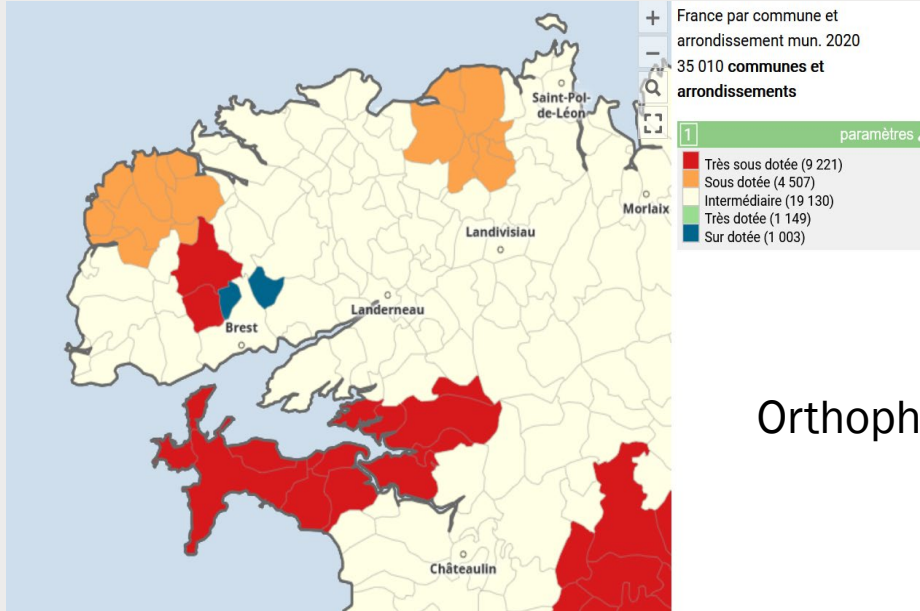
- 3/ Développement de la téléconsultation : travail du centre hospitalier de Crozon
- 4/ Consultations délocalisées
- 5/ Emergence de projets collectifs



Source : ARS Bretagne
Réalisation : ARS Bretagne, Décembre 2020
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articaue

Zonage médecin janvier 2021

Les différents zonages premier recours



Rôle de la collectivité

Rôle limité car l'offre de soins est une compétence de l'Etat et que l'offre du premier recours repose en partie sur la volonté de professionnels libéraux

- Être **en veille et alerter** sur la situation du territoire
- Favoriser la mise en place de projets d'exercice collectif:
 - Lien, articulation avec les projets
 - Lieu (soutien aux investissements immobiliers en lien avec la préfecture)
 - Travail sur l'attractivité du territoire
 - Contribuer à créer des dynamiques entre les professionnels du territoire (soins, parcours, **prévention**)

Rôle ARS et CPAM dans l'exercice collectif

ARS : accompagnement à la structuration et au fonctionnement des équipes collectives (Maison de santé, Communauté de professionnels de territoire...)

CPAM : rémunération du temps de coordination et du travail d'équipe au sein des équipes collectives

Proposition d'action :

- **Organiser une rencontre** : ordre des médecins, ARS, médecins et professionnels de santé du territoire, élus, faculté de médecine, autres...
- Définir les communes qui y participent (en fonction des projets et besoins de celle-ci)

Dans un premier temps seul le territoire de la Presqu'île sera concerné par cette réunion au vu de sa situation actuelle. Suivant la dynamique engendrée par cette réunion, une rencontre avec les professionnels de l'Aulne maritime pourra être réalisé dans un second temps.

Cette réunion concernant l'ensemble des spécialités de santé, médecins, infirmiers, kinésithérapeute., il semble important de s'assurer que l'ensemble des corps de métiers puissent s'exprimer. Aurélie et Laura réfléchirons à une solution permettant de recueillir la parole de tous.



RETOUR SUR LE
PROJET D'UNITÉ
MOBILE AVEC
« LES MARSOINS »



Retour sur le projet d'unité mobile avec « Les Marsoins »

La Genèse

Fiche action du CLS pour le déploiement d'un projet de prévention favorisant « l'Aller vers »

La chronologie du projet :

En juillet 2019 → Première échange avec l'association et le pôle métropolitain du Pays de Brest en lien avec l'ARS

En décembre 2019 → Rencontre association/collectivité

En mars 2020 → Signature de la convention pour la mise en place d'un projet expérimental sur 3 ans, participation financière de la CCPCAM **20 000 euros** sur la première année puis **15 000 euros**
→ En parallèle l'ARS s'était engagé à verser 50 000 euros/an (convention qui n'a pu être signé)

A partir d'avril 2020 → Démarrage du travail partenarial

- poser les bases de la collaboration en lien avec l'ARS
- validation de la charte partenariale initialement prévu en juillet par le comité de pilotage décalé en septembre (du fait de la crise sanitaire)

En juillet 2020 → Demande de rupture de la convention par l'association A Vos Soins → **acceptée par les collectivités**

De septembre à mars → Négociation A Vos Soins et collectivités des conditions de résiliation → restitution de **16 328,77 euros**

En mars 2021 → Signature du protocole transactionnel actant la rupture de la convention


Les autres partenaires financiers de l'association A Vos Soins pour le projet sont la Banque populaire et AG2R

Situation actuelle


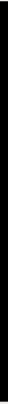
- ❖ Association A Vos Soins implantée sur le territoire hors cadre du CLS, sans concertation avec les acteurs partenaires du CLS

Perspective

- ❖ Continuer le travail dans le cadre du CLS d'un projet d'Unité mobile dans une démarche globale « d'aller vers »
 - Mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un cahier des charges en vue d'un appel à projet - Première réunion prévue en mai.
- ❖ Aucun travail n'est envisagé avec cette association avant d'avoir défini avec l'ensemble des partenaires du CLS les bases du projet.
 - L'association pourra si elle le souhaite répondre à l'appel à projet au même titre que d'autres structures souhaitant développer un tel projet sur notre territoire.



URGENCES
PRESQU'ÎLE DE
CROZON - PROJET
PUBLIC MCS/VLS



Urgences Presqu'île de Crozon - projet public MCS/VLS

(Médecins Correspondants SAMU civils et militaires/Véhicule de Liaison SAMU)

- **Projet présenté par Monsieur Janeiro,
ambulancier**

Objet du projet : mise en place d'un véhicule de liaison, qui aurait véhiculé le médecin correspondant SAMU de son domicile au lieu d'intervention avant l'intervention du SMUR

- Coût annuel du projet : 283 760€

235 160€ de la collectivité/48 600€ de l'ARS

- Dispositif non retenu par l'ARS en 2012, pas plus de soutien aujourd'hui

→ Pertinence du projet non prouvée : rallonge le temps d'intervention du médecin

→ De nombreuses incohérences dans l'engagement des personnes mentionnées dans le projet

→ Dispositif déjà mis en place : HéliSmur H24

La commission émet un avis défavorable à relancer la réflexion concernant ce projet. Pour les raisons suivantes :

- La solution choisie est l'Hélicismur H24
- Des moyens financiers ont déjà été engagés par les collectivités pour le dispositif choisi :
 - La communauté de communes a financé l'équipement pour les pistes d'atterrissage sur le territoire
 - Les communes financent le fonctionnement de cet équipement
- L'adhésion des médecins volontaires n'est plus d'actualité

Il est soulevé que le dispositif actuel serait plus efficace en simplifiant la coopération avec l'hélico de sécurité civile lorsque l'HéliSmur H24 est déjà en opération.



PROPOSITION
POUR LA
PROCHAINE
COMMISSION



Proposition pour la prochaine commission

- Fréquence des rencontres de la commission
- Jour de semaine et horaire
- Prochains points abordés
 - Santé-Environnement
 - Le CLSM (Contrat Local de Santé Mental)
 - Les actions de prévention prévues

Le jeudi de 16h à 18h est le jour retenu pour cette commission.

La prochaine commission se déroulera : **jeudi 1^{er} juillet de 16h à 18h**

A l'ordre du jour est ajouté : une remise à jour du diagnostic de territoire.

Questions diverses

...



MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION

